

Image not found or type unknown



## Assemblée générale extraordinaire

Par **PIPETTE**, le **20/12/2010 à 14:46**

Bonjour,rnrnMembre d'une association, nous avons fait notre AG au mois d'octobre dernier.rnNous sommes tenu de modifier nos statuts, car nous allons ouvrir une section handisport, mais pour cela nous devons faire une AGErnDevons nous convoqués les membres de 2009-2010, ou les nouveaux 2010-2011 ?rnMerci

Par **fabienne034**, le **20/12/2010 à 16:44**

COMME l'AG annuelle est faite vous convoquez les nouveaux membresrnrnpour tout savoir les associations loi 1901 allez en bas de page de:rnrn<http://www.fbIs.net/constitution1901.htm>

Par **PIPETTE**, le **20/12/2010 à 17:16**

Merci.